

République Française --- Département Aveyron --- Commune d'Arvieu	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ARVIEU
Séance du 10 avril 2014	
<p>L'an deux mille quatorze le dix avril, à vingt-heures trente minutes,</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arvieu.</p> <p>La séance est publique.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mmes Claudine BRU, Hélène BOUNHOL, Cécile COSTES-MARTY, Monique PUECHGRIMAL, Catherine SOULIE, Mrs Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Pierre BLANCHYS, Gilles BOUNHOL, Robert CLOT, Charles FIRTION, Guy LACAN, Joël SERIN, Laurent WILFRID.</p> <p>Mr Laurent WILFRID a été nommé secrétaire.</p>	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15 - absents : 0	<u>Date de convocation :</u> 5 avril 2014 <u>Date d'affichage :</u> 5 avril 2014

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur maire expose que l'article L.2122.22 du Code des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat, un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité de donner à monsieur le maire les délégations ci-dessous énumérées, pour certaines des attributions prévues par l'article L.2122.22 du Code des Collectivités Territoriales :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme,
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, le taux des indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE (13 voix pour - 2 voix contre), avec effet au 4 avril 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Taux en % de l'indice 1015 (conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Maire : 24.80 %

1^{er} adjoint : 4.55 %

2^{ème} adjoint : 4.55 %

3^{ème} adjoint : 4.55 %

4^{ème} adjoint : 4.55 %

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au C/6531 du budget principal 2014,

DIT que les indemnités de fonction seront payées mensuellement,

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 21 mars 2008.

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU S.I.A.E.P. du SEGALA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable du Ségala (S.I.A.E.P. du SEGALA) pour la desserte en eau potable.

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 6 des statuts du Syndicat, le Conseil Municipal doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à représenter la commune au sein du Comité Syndical pour la période 2014-2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE, au Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable du Ségala.

Délégués titulaires :

- Laurent WILFRID, né le 2 mai 1975, exploitant agricole,
domicilié à Dours – 12120 ARVIEU – lauwilfrid@orange.fr

- Robert CLOT, né le 9 janvier 1956, employé d'Hôpital,
domicilié à Aurifeuilles – 12120 ARVIEU – ludo.clot@orange.fr

Délégués suppléants :

- Jean-Michel ALBOUY, né le 25 avril 1945, retraité de l'enseignement,
domicilié à Dournets – 12120 ARVIEU – albouy12@gmail.com

- Guy LACAN, né le 10 septembre 1954, exploitant agricole,
domicilié à Cayras – 12120 ARVIEU – g.lacan@wanadoo.fr

**DESIGNATION DES DELEGUES AU
SIVU TRANSPORT A LA DEMANDE DE CASSAGNES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au SIVU Transport à la Demande de Cassagnes-Bégonhès et qu'il est donc nécessaire de désigner deux délégués chargés de représenter la commune d'Arvieu au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE comme délégués auprès du SIVU Transport à la Demande de Cassagnes Bégonhès :

- Hélène BOUNHOL, domiciliée à Girman – 12120 ARVIEU
- Monique PUECHGUIRAL, domiciliée à Espinouzet – 12120 ARVIEU

**DESIGNATION DES DELEGUES AU
SIVU TRANSPORT A LA DEMANDE DE CASSAGNES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au SIVU Transport à la Demande de Cassagnes-Bégonhès et qu'il est donc nécessaire de désigner deux délégués chargés de représenter la commune d'Arvieu au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE comme délégués auprès du SIVU Transport à la Demande de Cassagnes Bégonhès :

- Hélène BOUNHOL, domiciliée à Girman – 12120 ARVIEU
- Monique PUECHGUIRAL, domiciliée à Espinouzet – 12120 ARVIEU

**DESIGNATION DES DELEGUES
AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur et qu'il est donc nécessaire de désigner deux délégués chargés de représenter la commune d'Arvieu au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE comme délégués auprès du S.M.B.V.V. :

- Joël BARTHES – domicilié à Cayras – 12120 ARVIEU
- Vincent BENOIT – domicilié à La Gineste – 12120 ARVIEU

**DESIGNATION DES DELEGUES AU
SIVU CENTRE DE SECOURS DE CASSAGNES BEGONHES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au SIVU Centre de Secours de Cassagnes-Bégonhès et qu'il est donc nécessaire de désigner deux délégués chargés de représenter la commune d'Arvieu au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE comme délégués auprès du SIVU Centre de Secours de Cassagnes-Bégonhès :

Délégué titulaire : Pierre BLANCHYS – domicilié à Puechgrimal – 12120 ARVIEU
Déléguée suppléante : Monique PUECHGUIRAL – domiciliés à Espinouzet – 12120 ARVIEU

DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS – CENTRE NATIONAL D’ACTION SOCIALE
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au CNAS – Centre National d’Action Sociale et qu’il est donc nécessaire de désigner un délégué chargé de représenter la commune d’Arvieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE comme délégué auprès du CNAS :

Jean-Michel ALBOUY, domicilié à Dournets – 12120 ARVIEU

DESIGNATION D’UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE POUR L’INFORMATISATION DES COLLECTIVITES AVEYRONNAISES
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que notre commune adhère au Syndicat Mixte pour l’Informatisation des Collectivités Aveyronnaises dont le siège est à Rodez. Ce syndicat a pour objet de promouvoir toutes actions et études permettant le développement et la maintenance de l’informatique dans les services administratifs (et notamment collectivités territoriales).

Il est donc nécessaire de désigner un délégué chargé de représenter la commune d’Arvieu au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
DESIGNE comme délégué auprès du SMICA :

Joël SERIN, domicilié 37 rue des Chênes Verts – 12850 ONET LE CHATEAU

DESIGNATION D’UN ELU DELEGUE A LA DEFENSE
--

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il est nécessaire de désigner un élu délégué à la défense. Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation et sera donc à ce titre pour la commune l’interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE comme déléguée à la Défense :

Claudine BRU, domiciliée à Ginestous – 12120 ARVIEU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Désignation du nombre de membres

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, il appartient à l'assemblée de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Il précise que le nombre ne peut être supérieur à 16 et inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désigné par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de fixer à 12 le nombre total des membres du conseil d'administration du CCAS

DESIGNE

Gilles BOUNHOL, Hélène BOUNHOL, Catherine SOULIE, Jean-Michel ALBOUY, Pierre BLANCHYS, Charles FIRTION,
membres élus, au conseil d'administration du CCAS.

PAIEMENT FRAIS DE DEPLACEMENTS AUX ELUS

L'indemnité du Maire et des adjoints permet en outre, de palier aux frais de déplacements occasionnés lors de différentes missions.

L'article R 2123-22 1 prévoit que les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre sur justificatif réel du déplacement, au paiement des frais de transport engagés à cette occasion.

OUI l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de rembourser les frais de déplacement occasionnés lors de mandats spéciaux aux membres du conseil municipal, suivant le barème défini par Décret 2001-654 du 19-7-2001 modifié – décret 2006 – 781 du 3-7-2006, article 10.

AUTORISE monsieur le maire à effectuer les démarches pour mettre cette décision en application.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Chantier Mairie – Désignation des élus qui assureront le suivi du chantier : Claudine BRU - Laurent WILFRID – Joël SERIN – Guy LACAN – Robert CLOT.

Passerelle Céor Pont de la Mairie – Prévoir rapidement la mise en place de cette passerelle pour permettre l'accès au sentier pédestre ainsi qu'un aménagement du terrain attenant.

Demandes des administrés – il semble nécessaire de rassembler et étudier les différentes demandes des administrés récoltées lors de la campagne électorale.

Nouveaux logements Polygone lotissement Le Clos – il est urgent de réaliser la clôture et l'engazonnement des terrains des deux pavillons – demander devis rapidement.

Locations anneaux d'amarrage plage d'Arvieu-Pareloup - envisager que le Syndicat d'Initiative, par le biais de Thomas Balmes, actuellement salarié de l'association, prenne en charge la gestion de la location des anneaux. Guy LACAN propose de rencontrer la responsable du Syndicat d'Initiative.

Commission des finances – mercredi 16 avril à 9h, pour la préparation des budgets.

Vote des budgets – mercredi 30 avril à 9h.

Ecole – La carte scolaire annonce la suppression d'un poste à la prochaine rentrée. L'association des parents d'élève prévoit une mobilisation des parents, demain, dans le village d'Arvieu. Un rendez-vous est pris à l'inspection académique ce vendredi.

Communication – le conseil municipal souhaite

- Que les réunions du conseil municipal soient annoncées dans la presse,
- Que les comptes rendus de chaque réunion, soient insérés dans la presse – Joël SERIN s'en charge.

Assemblée générale Profession Sport Aveyron – le 17 avril 2014 – Claudine BRU

Salon du Livre – prochaine réunion de préparation vendredi prochain.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h20.

LES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES du CONSEIL
--

Commission Finances - Resp. Gilles BOUNHOL

Joël BARTHES - Pierre BLANCHYS - Hélène BOUNHOL - Claudine BRU – Guy LACAN -
Joël SERIN – Laurent WILFRID

Commission Personnel Communal – Travaux - Resp. Gilles BOUNHOL

Robert CLOT – Guy LACAN

Commission Communication – Culture – Tourisme – Nouvelles technologies - Cantou et personnel du Cantou - Resp. Charles FIRTION

Vincent BENOIT - Claudine BRU - Cécile COSTES-MARTY - Monique PUECHGUIRAL - Joël SERIN - Cathy SOULIE – Jean-Michel ALBOUY

Commission Associatif – Sport- Loisirs - Resp. Joël SERIN

Vincent BENOIT – Hélène BOUNHOL- Gilles BOUNHOL – Cécile COSTES-MARTY
Responsables Sentiers pédestres – Charles FIRTION - Guy LACAN – Laurent WILFRID

Commission Urbanisme – Assainissement - Resp. Joël SERIN

Jean-Michel ALBOUY – Pierre BLANCHYS – Gilles BOUNHOL – Guy LACAN - Laurent WILFRID

Commission Agriculture – Chemins ruraux – Biens de section - Resp. Joël BARTHES

Jean-Michel ALBOUY – Vincent BENOIT - Pierre BLANCHYS – Guy LACAN - Laurent WILFRID

Commission Ecole (Délégués conseil d'école) – Transports Scolaires – Personnel Ecole -

Resp. Cécile COSTES-MARTY (déléguée)

Jean-Michel ALBOUY – Claudine BRU – Monique PUECHGRIMAL (déléguée)

Commission Affaires Sociales = Membres élus du CCAS . Resp. Hélène BOUNHOL

Jean-Michel ALBOUY - Gilles BOUNHOL (Président) - Pierre BLANCHYS - Robert CLOT - Charles FIRTION - Cathy SOULIE -

Commission Création d'Activités – Artisanat – Développement Economique – Habitat et attractivité

Resp. Vincent BENOIT

Jean-Michel ALBOUY - Joël BARTHES - Gilles BOUNHOL - Charles FIRTION - Guy LACAN
– Joël SERIN

COMMISSION COMMUNALE DEIMPOTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 09 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné des personnes pour siéger à la commission communale des impôts directs. Elle informe l'assemblée qu'elle a reçu un courrier en date du 10 juillet de la Direction des Services Fiscaux de l'Aveyron précisant que l'intégralité des règles n'a pas été respectée. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, le Conseil Municipal doit dresser une liste de contribuables comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants (le maire ou l'adjoint délégué n'étant pas compris dans cette liste). Le Directeur des Services Fiscaux désigne ensuite les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants constituant la commission.

Il convient donc de compléter la liste déjà proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **propose** les personnes ci-dessous, pour siéger à la commission communale des impôts directs :

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Maire	Claudine BRU Ginestous – 12120 ARVIEU	Guy LACAN Cayras – 12120 ARVIEU
1	Jean-Michel ALBOUY Dournets – 12120 ARVIEU	Gilles BOUNHOL Rue des Genêts – 12120 ARVIEU
2	Monique PUECHGUIRAL Espinouzet – 12120 ARVIEU	Serge CAPOULADE Espinous – 12120 ARVIEU
3	Pierre BLANCHYS Puechgrimal – 12120 ARVIEU	Eric LACAZE Routaboul – 12120 ARVIEU
4	Jean-Louis CARRIERE Rue des Genêts – 12120 ARVIEU	Laurent VEYRAC Trédos – 12120 ARVIEU
5	Jean-Paul COURONNE Cité de Pareloup – 12120 ARVIEU	Laurent WILFRID Dours – 12120 ARVIEU
6	Yvon COSTES Puech de Clauzelles – 12120 ARVIEU	Robert CLOT Aurifeuille – 12120 ARVIEU
7	Patricia CRESPIAN Aurifeuilles – 12120 ARVIEU	Charles FIRTION Chemin du Moulin Bas
8	Magali VERDALLE-LACROIX Bonneviale – 12120 ARVIEU	Hélène LACAZE Routaboul – 12120 ARVIEU
Propriétaire de bois	Louis ALARY Espinouzet – 12120 ARVIEU	Pierre TERRAL Girman – 12120 ARVIEU
Propriétaire de bois	Elizabeth BONNAFOUS Girman – 12120 ARVIEU	Patricia CRESPIAN Aurifeuille – 12120 ARVIEU
Hors Commune	Jean-Marc NAYRAL Saint-Martin-des-Faux – 12410 SALLES-CURAN	Fanny TAURINES Mas Viala – 12430 ALRANCE
Hors Commune	Joëlle SOULIE Frayssinhous – 12290 TREMOUILLES	Frédéric CIGAL Crayssac – 12120 SALMIECH

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

:

- **Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (S.I.E.D.A) :**

Délégué titulaire : Claudine BRU

Délégué suppléant : Charles FIRTION.

- **Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable (S.I.A.E.P) du Ségala :**

Délégués titulaires : Robert CLOT et Laurent WILFRID

Délégués suppléants : Jean-Michel ALBOUY et Guy LACAN.

- **Communauté des Communes Lévezou-Pareloup :**

Gilles BOUNHOL, Jean-Michel ALBOUY , Robert Clot, Charles FIRTION

- **Syndicat Mixte du Levezou :** (délégués élus par les deux communautés).

- **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Centre de Secours de Cassagnes Begonhès :**

Délégué titulaire : Pierre BLANCHYS

Délégué suppléant : Monique PUECHGUIRAL

- **SIVU "Transport à la demande" de Cassagnes :** Hélène BOUNHOL et Monique

PUECHGUIRAL

- **Syndicat du Bassin Versant du Viaur (SMBVV) :**

Délégué titulaire : Joël BARTHES

Délégué suppléant : Vincent BENOIT

- **Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA) :**

Joël SERIN

- **Comité National d'Action Sociale (CNAS) :**

Jean-Michel ALBOUY

- **La défense :**

Claudine BRU